

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n° 105-2022

Point 08.2

Point 08.2. de l'ordre du jour

MECC Rectificatives – UFR Mathématique et informatique

EXPOSE DES MOTIFS

L'UFR Mathématique et informatique souhaite procéder à des modifications dans les MECC qui ont été validées lors de la séance de la CFVU du 04 juillet 2022.

Les modifications concernent les L3 parcours Mathématiques appliquées et parcours Préparation au professorat du second degré en mathématiques (Capes)

- UE Informatique S5 (parcours Mathématiques appliquées et CAPES) :
 - Anciennement : 4 évaluations avec 1 écrit coefficient 0,75 ; 3 autres (TP) avec 2 à coefficient 0,25 (durée 1h) et 1 à coefficient 0,75 (durée 2h).
 - Nouveau : Deux épreuves non convoquées sur ordinateur de 2 heures, coefficient 0.6 + un CC convoqué écrit de 2 heures, coefficient 0.8.
 - Motivation : les deux « petites » évaluations de TP actuelles sont de durée trop courte pour que cela soit vraiment pertinent et intéressant. Le poids relatif des évaluations est plus équilibré ainsi et le nombre et le rythme des évaluations est plus en phase avec le contenu pédagogique.

- UE informatique S6 (parcours Mathématiques appliquées) :
 - Anciennement : un Projet C++ coefficient 0.8 ; deux TP coefficient 0.2 (durée 1h30) ; un contrôle écrit + machine (2h00) coefficient 0.8.
 - Nouveau : un projet coefficient 0.5 ; deux TP coefficient 0.25 (durée 1h30) ; un contrôle écrit + machine coefficient 1 (durée 2h).
 - Motivation : de nombreux étudiants étaient absents aux deux « petites » évaluations de TP, et il y avait beaucoup de soupçons de fraudes au projet. L'objectif est de donner un poids relatif plus important à l'évaluation principale qui est le contrôle écrit + machine de 2h.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte **les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences rectificatives de l'UFR Mathématique et informatique.**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	19
Nombre de voix contre	9
Nombre d'abstentions	1
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- UFR Mathématique et informatique

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljou